

# EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

## Fin de la procédure d'alerte

En application de l'arrêté préfectoral n°538 du 4 août 2017

Territoire concerné : **Côte d'Or (21)**

Polluant : **Particules**

Type de procédure : **Prévision**

Mise en application : **28/02/2021**

✓ **MERCI**  
**DE RELAYER**  
**CE MESSAGE**

### » Description de l'épisode

La région Bourgogne-Franche-Comté a enregistré ces jours-ci des niveaux de particules PM10 élevés, engendrant la mise en œuvre de procédures préfectorales. L'origine de cette situation a été multiple, un niveau de fond élevé, lié aux activités anthropiques, mais aussi un apport conséquent de poussières sahariennes. De fait, le seuil d'information et de recommandation (50 µg/m<sup>3</sup>/j) a été franchi plusieurs fois cette semaine sur le département de la Côte-d'Or.

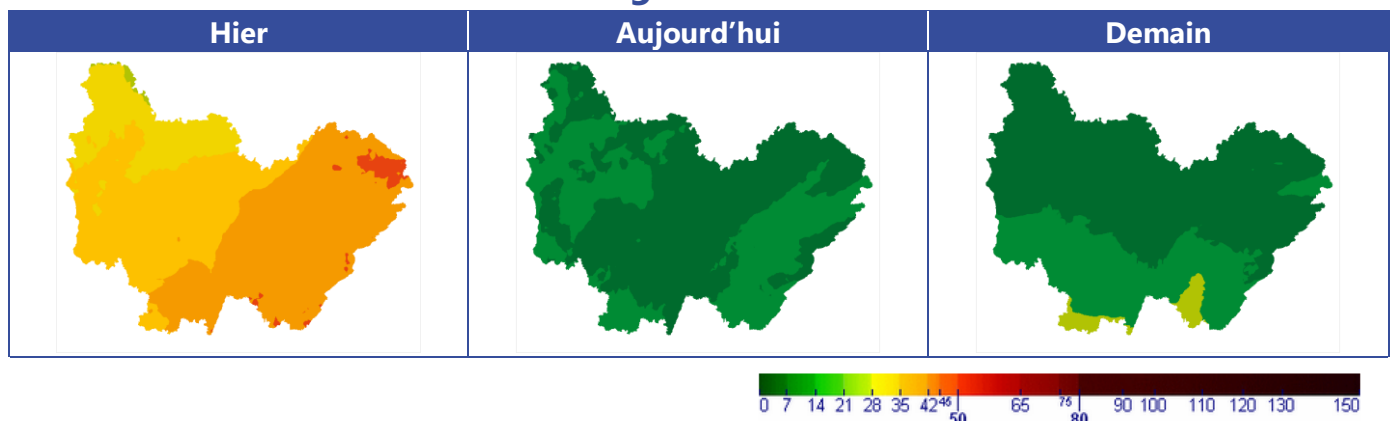
Pour demain, la procédure d'alerte sur persistance est levée sur le département, ainsi que l'ensemble des mesures automatiques réglementaires, du fait, de conditions météorologiques prévues, favorables à la dispersion des polluants.

### » Suivi des niveaux de pollution

	Hier	Aujourd'hui	Demain
Niveaux	37 µg/m <sup>3</sup>	<50 µg/m <sup>3</sup>	<50 µg/m <sup>3</sup>
Type de procédure	PAP	PAP	-

PIR – Procédure d'Information et de Recommandation / PA – Procédure d'Alerte / PAP – Procédure d'Alerte sur Persistance

### » Evolution de la situation en région



Plateforme de prévision Prév'Est

### ✓ BULLETIN ETABLI PAR :

Nom : **Hélène TISSOT**

Téléphone : 07 83 37 95 53

Web : [www.atmo-bfc.org](http://www.atmo-bfc.org)